

Conseil municipal de SAINT BRIS LE VINEUX

Séance publique du 19 octobre 2017, 20h00

Le **dix-neuf octobre deux mille dix-sept à 20h00**, le conseil municipal de la commune de Saint-Bris-le-Vineux, sur une convocation du **12 octobre 2017**, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie sous la présidence de Rachelle LEBLOND, Maire de SAINT BRIS LE VINEUX.

Présents (9) : Rachelle LEBLOND, Henri DURNERIN, Rodolphe MATTMANN, Anne BONNERUE, Danièle DESCROT, Sylvie GOULLENCOURT, Marianne DURAND, Martin MILLOT, Lina SORIN.

Représenté(s) (4) : Florence COMTE a donné pouvoir à Henri DURNERIN, Pierre-Louis BERSAN a donné pouvoir à Rachelle LEBLOND, Denis DEQUE a donné pouvoir à Anne BONNERUE, Jérôme MAYEL a donné pouvoir à Danièle DESCROT

Absent(s) non excusé(s) (2): Alexis MADELIN, Myriam MADELIN

Secrétaire de séance : Henri DURNERIN

Nombre de membres afférents au conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Pouvoirs
15	15	9	4

Ordre du Jour :

- 1) *Elections partielles sénatoriales du 17 décembre 2017 : Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants.*
- 2) *Questions diverses*

Approbation du compte rendu du 5 octobre 2017 :

Le compte rendu de la séance du 5 octobre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1/ Elections partielles sénatoriales du 17 décembre 2017 : Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants : Délibération n°2017-100

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code électoral et notamment ses articles L. 283 à L. 293, R.131 à R.148 ;
VU la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;
VU le décret n°2017-1443 du 5 octobre 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans chacun des départements de l'Aube et de l'Yonne ;
VU l'arrêté n° ARRETE PREF/DCL/BRE/2017/0154 portant convocation des conseils municipaux des communes du département de l'Yonne pour désigner les délégués et les suppléants en vue des élections partielles sénatoriales du dimanche 17 décembre 2017 ;

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin de liste, 3 délégués puis 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal ;
CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus

jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : Henri DURNERIN, Danièle DESCROT, Lina SORIN et Martin MILLOT.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Madame le Maire demande à l'assemblée les déclarations de listes de candidats.

Une liste est déposée :

Liste Rachelle LEBLOND :
Rachelle LEBLOND
Henri DURNERIN
Danièle DESCROT
Rodolphe MATTMANN
Anne BONNERUE
Martin MILLOT

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Madame le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des délégués pour les élections partielles sénatoriales du 17 décembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du Conseil Municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- Bulletins blancs : 0
- Suffrage exprimé : 13
- Majorité absolue : 7

La liste de Rachelle LEBLOND a obtenu : 13 voix.

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

Rachelle LEBLOND
Henri DURNERIN
Danièle DESCROT
Et Suppléants :
Rodolphe MATTMANN
Anne BONNERUE
Martin MILLOT

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

2/ Questions diverses :

/

Tour de Table :

Lina SORIN fait part du fait suivant : des personnes tirent illégalement sur les pigeons et elle en a retrouvé un mort dans sa cour.

Madame le Maire lui répond qu'elle va se renseigner sur la législation et qu'elle prendra les mesures nécessaires.

Rodolphe MATTMANN informe le conseil des demandes de devis en cours par Pierre-Louis BERSAN pour la fourniture de concassé calcaire pour les chemins et la location d'une niveleuse avec chauffeur. La mise en œuvre avec les viticulteurs volontaires est envisagée début novembre.

Par ailleurs, les travaux de voirie au titre du programme 2017 par l'entreprise Colas-Nord-Est ont débuté ce jour.

Dates des prochaines réunions :

Conseil Municipal : jeudi 2 novembre 2017 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.